

Écho du Conseil Municipal de St Bonnet de Chavagne

Le Conseil Municipal de St Bonnet de Chavagne s'est réuni le jeudi 12 décembre 2019 et a traité des sujets suivants :

- **Modification de clôture du budget 2019** : Le Maire a commenté l'évolution budgétaire et le comparatif budget – réalisé détaillé par article. Le projet de décision modificative numéro 3 est présentée.

Dans la section dépenses de fonctionnement, il est proposé d'augmenter les lignes « 11 Charges à caractère général » (voirie) de 14 000 euros et « 14 Atténuation des produits » (FPIC Fond national de péréquation) de 200 euros, de diminuer les « 12 Charges de personnel » (Médecine du travail) de 200 euros, de diminuer les « 23 Virements à la section investissement » de 8 300 euros et de diminuer les « 67 Charges exceptionnelles » (Secours et dots) de 1 000 euros. Pour équilibrer ces dépenses de fonctionnement, dans la section recettes de fonctionnement, les « 75 Autres produits de gestion courante » (Revenus des immeubles) sont augmentées de 4 700 euros.

Au niveau des dépenses d'investissement, il est proposé d'augmenter les lignes « 10 Dotation fonds divers réserves » (Taxe d'aménagement) de 307 euros et « 21 Immobilisations corporelles » (Matériel de bureau) de 320 euros, de diminuer les « 23 Immobilisations en cours » de 8 927 euros. Pour équilibrer ces modifications en dépenses d'investissement, il est proposé de diminuer le « 21 Virement du fonctionnement » de 8 300 euros.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité cette décision modificative budgétaire.

- **Statuts EVS et point sur le projet** : Le Maire présente le projet de création d'une association intercommunale : « Espace de Vie Sociale » sur les communes de St Antoine l'Abbaye, Montagne et St Bonnet de Chavagne. Les projets de statuts sont parcourus. Cette association a pour objet d'organiser des activités pour et par les habitants du territoire. Les missions générales sont : un lieu de partage autour de la parentalité et de la jeunesse, un lieu de rencontre intergénérationnelle, un lieu de rencontre, de solidarité et d'échanges, un lieu pour que les associations puissent mutualiser leurs moyens.

Le Conseil Municipal a délibéré favorablement pour adhérer à cette association et a validé le projet des statuts.

- **Conventions NRO (Nœud de Raccordement Optique)**: Le Maire a proposé la rédaction de plusieurs conventions pour le raccordement du très haut débit aux bâtiments communaux. Une première convention concerne le raccordement du local NRO à la Mairie, une deuxième convention pour la liaison entre le local NRO et les écoles. Une autre convention concerne la liaison entre le NRO de Chatte et celui de St Bonnet de Chavagne. Le Conseil Municipal a entériné toutes ces conventions.
- **Travaux d'aménagement bâtiments communaux** : Le Maire a demandé des devis pour restaurer les vitraux de l'église et de les protéger avec des grilles prévues à cet effet. Une demande de subvention sera effectuée auprès du Conseil Départemental. La restauration des vitraux de la Chapelle sera aussi chiffrée.

Un dossier d'accès PNR de la Mairie sera constitué et déposé à l'État et au Conseil Départemental. Pour que l'État puisse intervenir à hauteur de 20%, il faut que le montant de la subvention soit supérieur à 5 000 euros soit un investissement de plus de 25 000 euros.

L'ASA du Sud Grésivaudan a aménagé ses bureaux dans l'ancienne mairie au 1er étage. Une convention est en cours de rédaction qui stipulera une participation aux charges dont l'électricité de 100 euros par mois. Les frais de chauffage seront répartis au prorata des utilisateurs.

La salle polyvalente de l'école au rez de chaussé sera réaménagée. Un rayonnage sera installé sur tout un mur pour optimiser le rangement. Le coût de cet agencement est de 11 000 euros. D'autres modifications seront étudiées sur l'agencement du lieu de restauration.

Le Maire a présenté l'état d'avancement de la vente de la Cure. Une délimitation précise a été bornée par un géomètre. Les différentes servitudes ont été précisées. La promesse de vente devrait être signée

en fin d'année.

- **Informations et questions diverses :** Le Maire a exposé un état des lieux rapide des conséquences des dernières intempéries de neige. Des travaux d'élagage de bordures de routes ont été réalisés par des entreprises spécialisées.

Les vœux de la commune se dérouleront le samedi 11 janvier 2020 à 17h30 à la Salle des fêtes.